Annexe à la délibération du 16 juin 2023

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjoints et conseillers municipaux

Arrondissement: BOURGES

Canton: Charost

Commune de Morthomiers

Population: 788

I Montant mensuel de l'enveloppe globale

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation

3 345.21 € brut

Il Indemnités allouées

(Taux en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique)

a. Maire:

Nom du Maire	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
M. ARCHAMBAULT	40.30% soit 1622.29 € brut	40.30% soit 1622.29 € brut

b. Adjoints au Maire:

Bénéficiaires	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
1er adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
2ème adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
3ème adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
4ème adioint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut

c. Conseillers municipaux:

Bénéficiaires	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
	0	0

d. Montant mensuel total alloué : 3 345.21 € brut (Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

Acte déposé à la Acte dépose à la Acte dépose à la Acte dépose à la Préfecture du Cher, le

Le Maire, Fabrice ARCHAMBAULT

Le secrétaire de séance, Isabelle FERRIER

Diffusion sur le site internet de la commune le 19 juin 2023.